



Commune de Barberaz  
Savoie

# **CONSEIL MUNICIPAL du 17 décembre 2025**

## **20h00 – Salle du conseil**

Le conseil va bientôt commencer





Commune de Barberaz  
Savoie

# CONSEIL MUNICIPAL

## du 17 décembre 2025 20h

- Appel des élu·es,
- Désignation d'un·e secrétaire de séance,
- Approbation du procès-verbal 12 novembre 2025,
- Signature feuille de présence.



Commune de Barberaz  
Savoie

# Examen simplifié des délibérations suivantes



Commune de Barberaz  
Savoie

# 1. Autorisation de signature d'une mission d'archivage avec Grand Chambéry

Une nouvelle mission d'archivage est envisagée à hauteur 10 journées au cours de l'année 2026, avec l'aide de l'archiviste de Grand Chambéry.





Commune de Barberaz  
Savoie

## 2. Approbation des modifications statutaires du SDES

Aujourd'hui, le SDES propose un accompagnement technique et financier sur diverses missions :

- l'enfouissement des réseaux secs,
- la performance énergétique de l'éclairage public,
- la rénovation énergétique du patrimoine bâti,
- la production d'énergie renouvelable mais aussi la mobilité électrique.

Les statuts du SDES ont été modifiés pour permettre notamment l'intégration des EPCI et développer de nouveaux services à l'intention de ses adhérents.



Syndicat Départemental d'Énergie de la Savoie



Commune de Barberaz  
Savoie

## 3. Adhésion à l'ANDES

Les objectifs principaux de cette adhésion sont :

1. Resserrer les liens et renforcer les échanges entre les communes par l'intermédiaire de leurs élus chargés des sports et de l'animation sportive, afin de favoriser le partage des expériences en matière de développement des activités sportives sur le plan communal, départemental, régionale et national.
2. Assurer la défense des intérêts matériels et moraux, tant collectifs qu'individuels, de ses membres en toute matière relative aux activités et infrastructures sportives, y compris par voie d'action ou d'intervention en justice.
3. Assurer la représentation collective de ses membres auprès de l'Etat, du mouvement sportif, des organismes d'aménagement des normes des équipements sportifs et d'homologation des enceintes sportives et de sécurité des manifestations sportives.
4. Constituer un organe de réflexion consultatif en matière de gestion, d'organisation des activités physiques et sportives, de concertation et négociation avec tous les organismes ayant une influence sur la vie sportive communale.

Monsieur Jean-Pierre Coudurier  
représentera la commune auprès  
de cette association.

Cotisation  
annuelle  
256 €





Commune de Barberaz  
Savoie

## 4. Créances éteintes

Proposition pour :

- L'extinction des créances éteintes, pour un montant total de 77.52 €
- L'admission en non-valeur des créances pour un montant total de 3 668.04 €



FINANCES PUBLIQUES



Commune de Barberaz  
Savoie

# 5. Adhésion au contrat d'assurance groupe du CDG73 pour la couverture des risques statutaires 2026-2029



Proposition de couverture suivante :

- **Agents titulaires ou stagiaires affiliés à la C.N.R.A.C.L. ou détachés**
  - décès : **0.16 %** ;
  - congé pour invalidité temporaire imputable au service, frais médicaux : **(1.07 % avec 30 jours de franchise)** ;
  - congé de longue maladie, congé de longue durée : **(7.60 % avec 30 jours de franchise)** ;
  - congé de maladie ordinaire, temps partiel pour raison thérapeutique sans lien avec un arrêt préalable, temps partiel pour raison thérapeutique en lien avec un arrêt préalable, mise en disponibilité d'office pour raison de santé, infirmité de guerre, allocation d'invalidité temporaire : **(3.18 % avec 30 jours de franchise)**.
  - Total : **(12.01 % garanties)**

- Durée du contrat : 4 ans (date d'effet 1<sup>er</sup> janvier 2026)
- Régime du contrat : capitalisation
- Préavis : adhésion résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de quatre mois.



Commune de Barberaz  
Savoie

## 6. Convention pour la mise à disposition d'un ACFI (Agent chargé de la fonction d'inspection) avec le CDG73

Les missions de l'ACFI sont :

- De contrôler les conditions d'application des règles définies en matière d'hygiène et de sécurité dans la fonction publique qui sont, sous réserve des dispositions du décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié, celles définies dans la partie 4 du Code du travail et par les décrets pris pour son application,
- De proposer à l'autorité territoriale toute mesure qui lui paraît de nature à améliorer l'hygiène et la sécurité du travail et, d'une manière générale, la prévention des risques professionnels ; ainsi qu'en cas d'urgence, les mesures immédiates qu'il juge nécessaires,
- De donner un avis sur les règlements et consignes (ou tout autre document) que l'autorité territoriale utilise en matière d'hygiène et sécurité,
- D'assister, avec voix consultative, aux réunions du comité compétent en matière d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail,
- D'intervenir, conformément à l'article 5-2 du décret n°85-603 du 10 juin 1985 précité, en cas de désaccord entre l'autorité territoriale et le comité compétent en matière d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail dans la résolution d'un danger grave et imminent.

Le coût de ce service s'établit à 500 euros par journée d'intervention de l'ACFI.



Centre de Gestion  
de la Fonction Publique Territoriale  
de la Savoie



Commune de Barberaz  
Savoie

## 7. Convention pour la mise à disposition d'un conseiller de prévention avec le CDG73

La commune ne disposant pas des ressources en interne pour assurer cette mission, il est proposé de confier les fonctions de conseiller de prévention au service de prévention des risques professionnels du Cdg73.

Le coût s'élève à 300 € la journée et 160 € la demi-journée (frais de déplacement et de repas inclus).





Commune de Barberaz  
Savoie

## 8. Actualisation du règlement de la bibliothèque

Il convient d'actualiser le nombre de bibliothèques qui s'élève à 9 et qui composent « Le bouquet des bibliothèques ».

Il convient d'apporter des modifications mineures au règlement, notamment en ce qui concerne :

- les documents à emprunter,
- la suppression de la fiche adhésion,
- ou l'accès aux photocopies.





Commune de Barberaz  
Savoie

# 9. Autorisation de désherbage à la bibliothèque

Afin de rester attractive et de répondre aux besoins de la population, la bibliothèque doit faire l'objet d'un tri régulier de ses livres, qui s'effectue en fonction des critères suivants :

- L'état physique du document, la présentation, l'esthétique
- Le nombre d'exemplaires
- La date d'édition (dépôt légal il y a plus de 15 années)
- Le nombre d'années écoulées sans prêt
- La valeur littéraire ou documentaire
- La qualité des informations (contenu périmé, obsolète)
- L'existence ou non de documents de substitution

Ces ouvrages pourront être cédés gratuitement à des institutions ou des associations ou être vendus ou détruits et si possible valorisés comme papier à recycler.

L'opération de désherbage devra intervenir au moins une fois par an, soit avant fin d'année 2025 et suivantes.

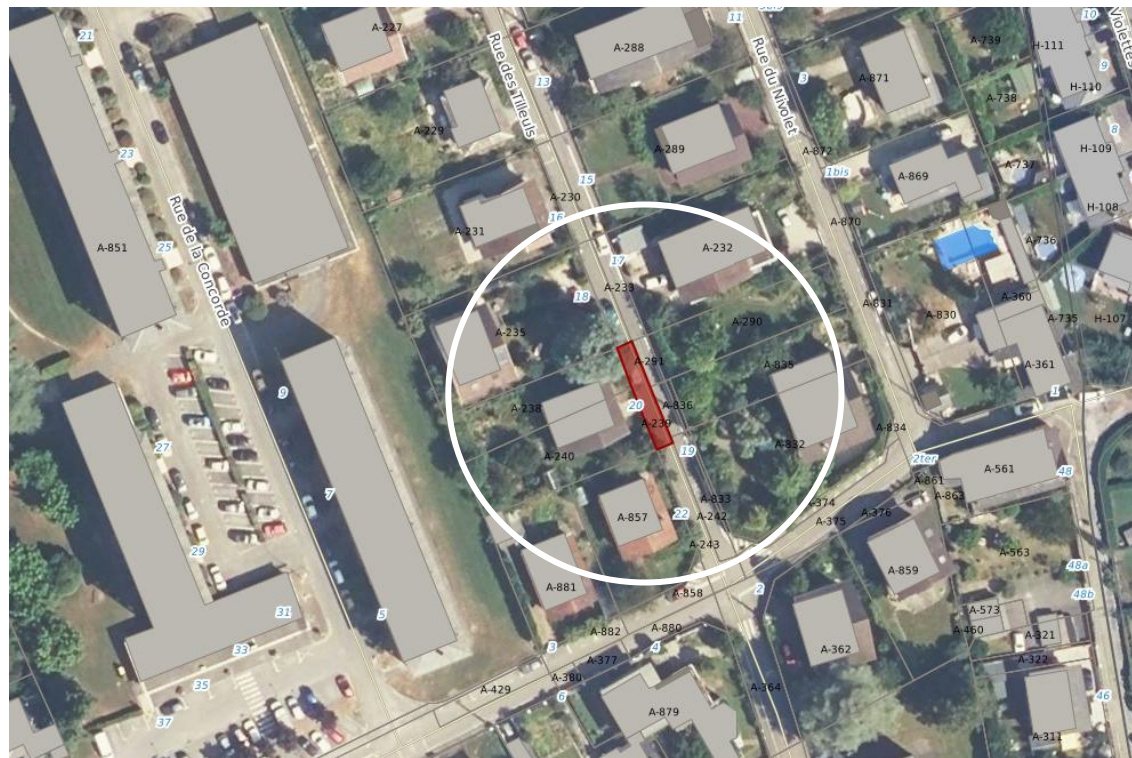




Commune de Barberaz  
Savoie

# 10. Rétrocession de voirie rue des Tilleuls

Rétrocession de la parcelle  
A 239 rue des Tilleuls





Commune de Barberaz  
Savoie

# 11. Adhésion à la Charte constitutive du Conseil Local de Santé Mentale de l'agglomération chambérienne

L'adhésion au CLSM repose sur le volontariat et implique des engagements en faveur de la promotion de la santé mentale, de la lutte contre la stigmatisation, de la prévention des troubles psychiques et de l'insertion socio-professionnelle des personnes concernées.

La participation au CLSM de la commune de Barberaz permettrait de contribuer à une dynamique collective, de développer des partenariats intersectoriels et de renforcer la cohérence des actions locales en santé mentale sur le territoire.

Monsieur Jean-Claude Bernard pourrait dans ce cadre représenter la commune lors des instances et ainsi assurer un lien avec la coordination.





Commune de Barberaz  
Savoie

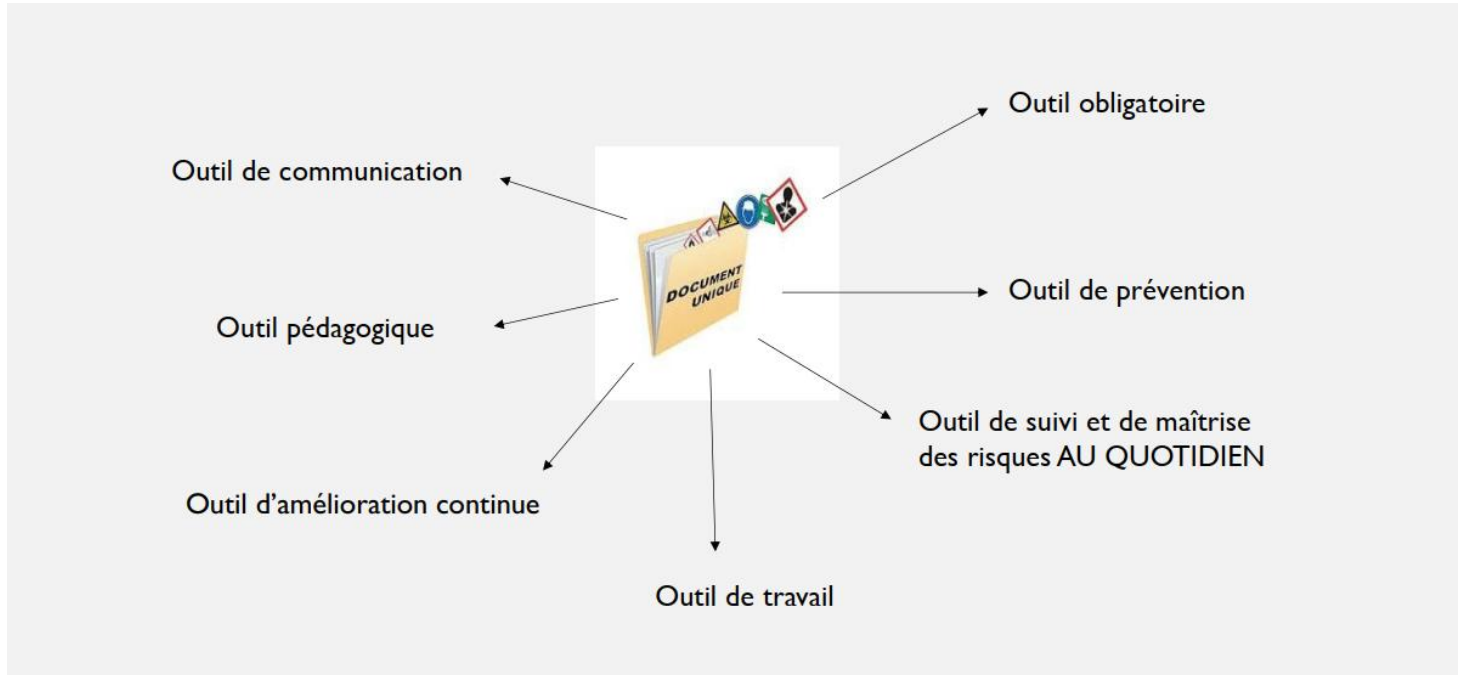
# Examen détaillé des délibérations suivantes



Commune de Barberaz  
Savoie

# 12. Approbation du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP)

Le Document Unique est obligatoire, il évalue et formalise les risques professionnels. C'est un :



Le plan d'actions retenu permettra d'améliorer la santé, la sécurité et les conditions de travail des agents de la collectivité, nécessitant des dépenses d'équipements.



# 12. Approbation du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP)

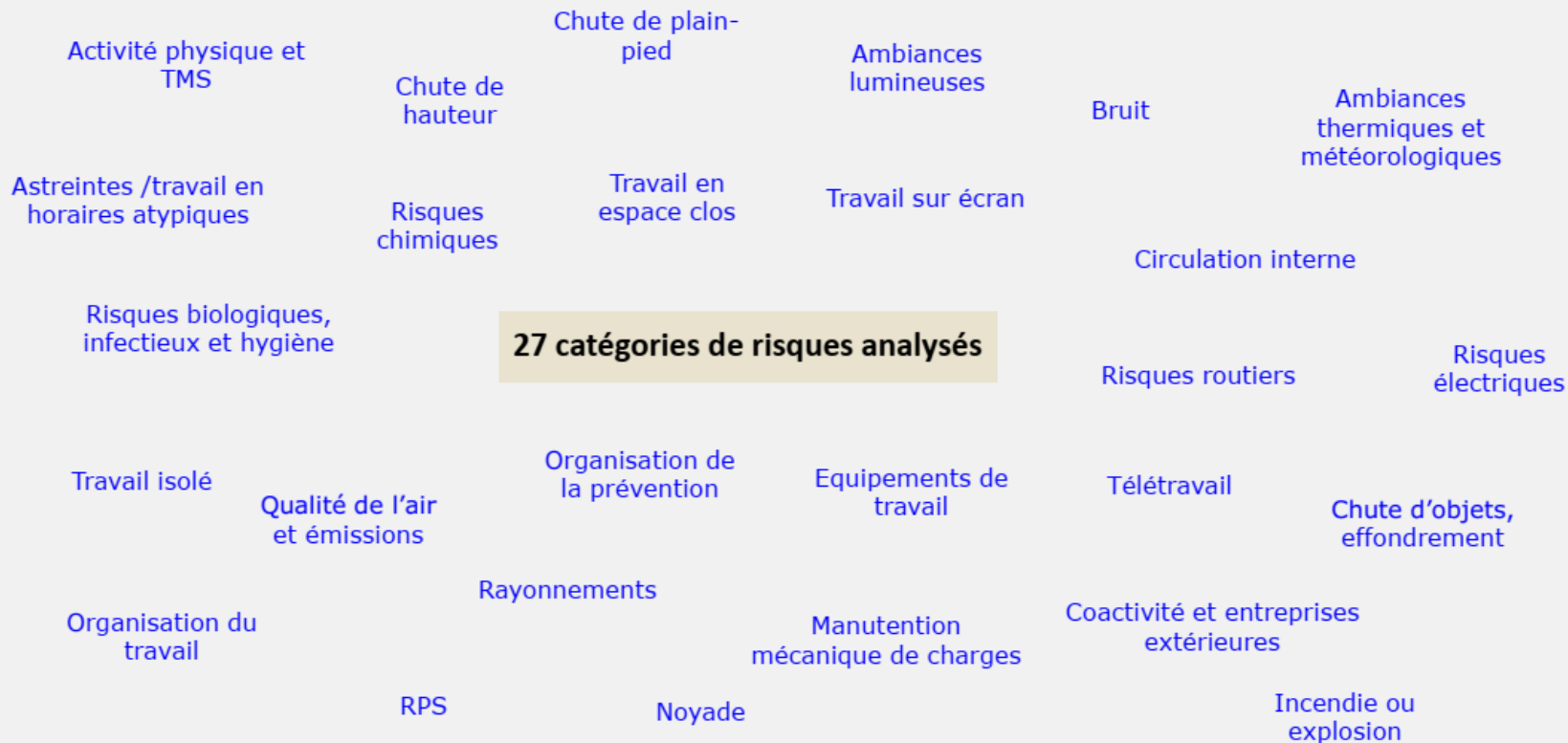
## ◆ Rappel planning DU





# 12. Approbation du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP)

## ◆ Méthode d'évaluation

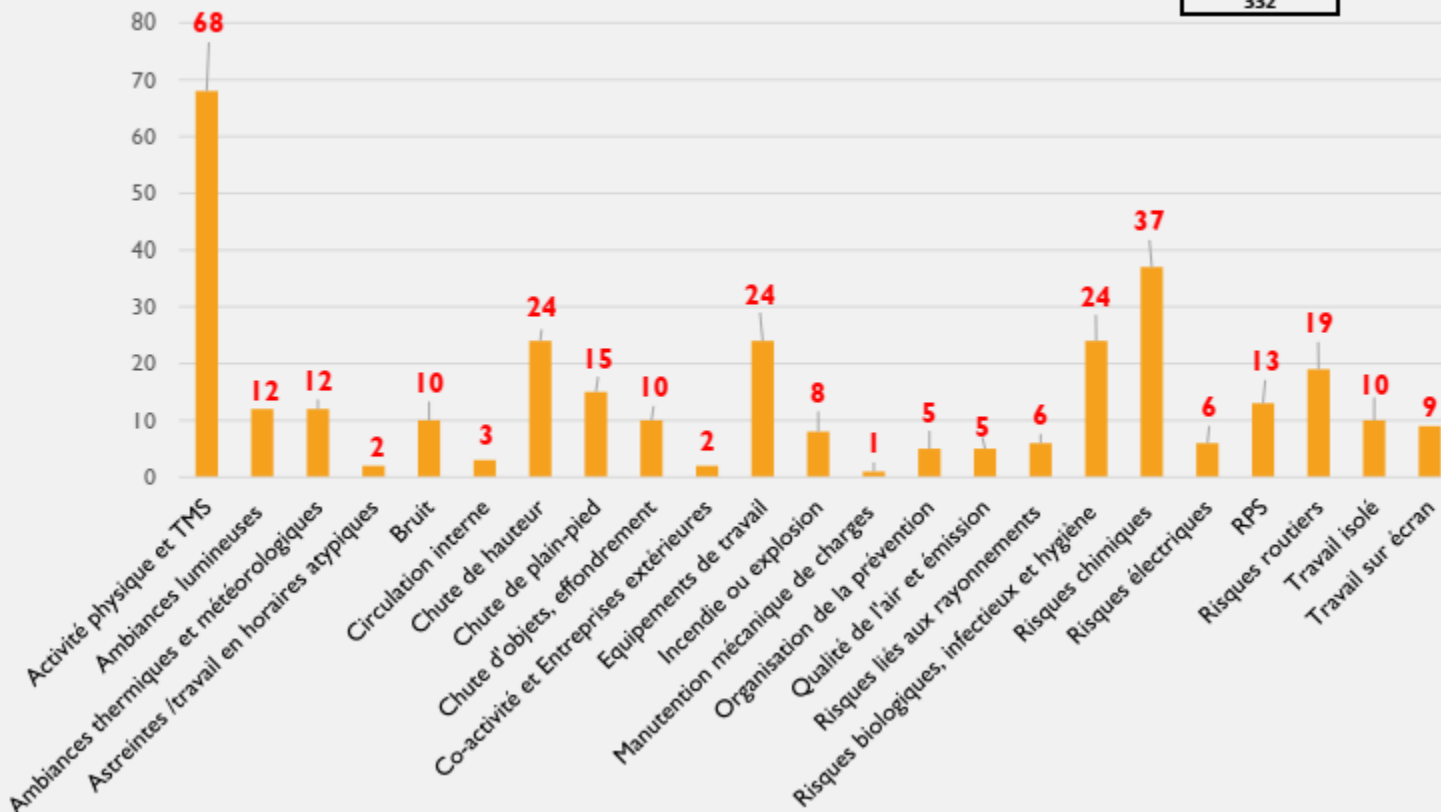




# 12. Approbation du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP)

## ◆ BILAN cartographie des risques

Situations de travail évaluées  
332

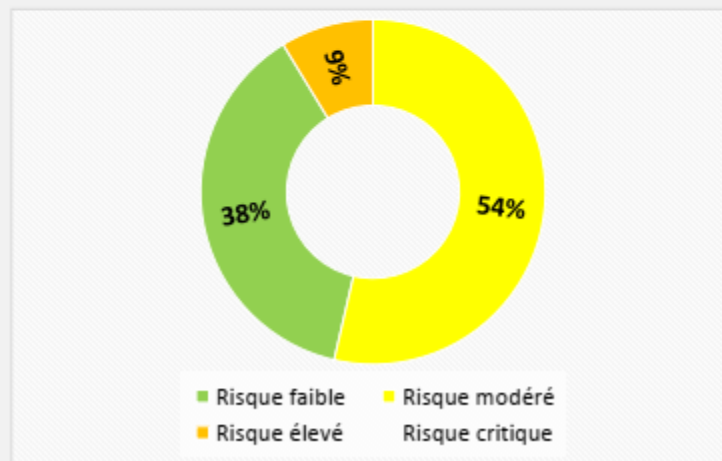
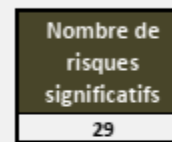
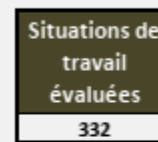
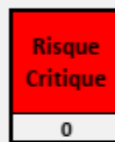
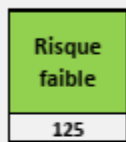




# 12. Approbation du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP)

## ◆ BILAN cartographie des risques

Nombre de situations à risque par niveau

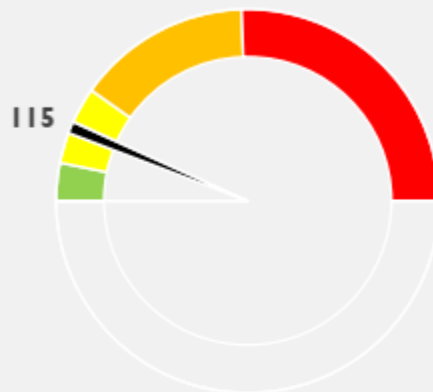




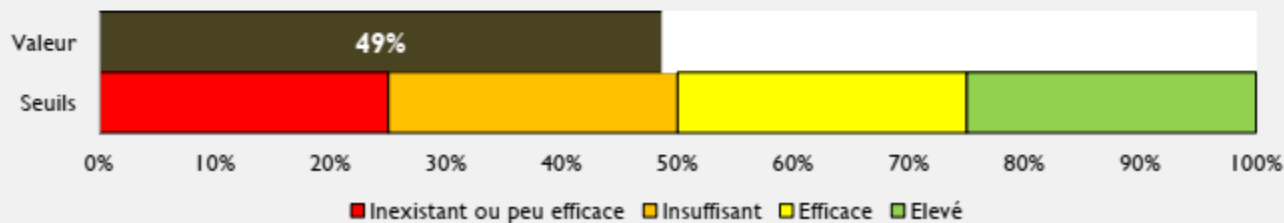
# 12. Approbation du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP)

## ◆ BILAN cartographie des risques

### Niveau de risque moyen



### Niveau de maîtrise de la structure





# 12. Approbation du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP)

## DU

### Cartographie des risques globale

	COMMUN	ENTRETIEN DES LOCAUX	TECHNIQUE	ADMINISTRATIF	BIBLIOTHEQUE	RELAIS PETITE ENFANCE	MULTI ACCUEIL	ATSEM ET PERISCOLAIRE	CANTINE	SURVEILLANCE DE LA VOIE PUBLIQUE
→ Activité physique et TMS	3	2	1	2	2	3	3	3		
Ambiances lumineuses			1	1	1	2	1			1
Ambiances thermiques et météorologiques		2	2	2			2	3	2	
Astreintes /travail en horaires atypiques		1	1							
Bruit		2	2		1	3	2	2	2	
Chute de hauteur	3	2	2	2	2	2	2	2		
Chute de plain-pied	1	3	2	2	1	2	2	2	1	
Chute d'objets, effondrement		2	1		1	2	2			
Circulation Interne		1					2			
Co-activité et Entreprises extérieures	2				2					
Equipements de travail		2	2	2	1	1	1	2		
Incendie ou explosion	2	2					2			
Manutention mécanique de charges		2								
Organisation de la prévention	2									
Organisation du travail		2	1		2		1	1	2	
Qualité de l'air et émission	2	2	3			2	2	2		
Risques biologiques, infectieux et hygiène	1	3	2	1	1	1	2	2	2	
Risques chimiques		2	3			1	2	2	2	
→ Risques électriques		3	2		3		3			
Risques liés aux rayonnements	1	2				2				1
Risques routiers	2	3	1	1	2	2	2	2		2
RPS		1	1	2	2	1	2	1	2	
Travail en espace clos		2								
→ Travail isolé		3	3	1	3	3	1	2		3
→ Travail sur écran			3	3	2	3				2



Commune de Barberaz  
Savoie

# 13. Convention de participation pour le risque « santé » avec le CDG73

Le dispositif proposé permet aux agents de souscrire des garanties qualitatives et couvrantes à des tarifs attractifs.

Trois formules de couverture sont proposées au choix des agents : une formule de base « panier de soins » qui correspond au « 100% santé », une formule « renforcée » et une formule « supérieure ».

Montant de la participation employeur qui sera versée directement à l'agent

Salaire brut mensuel	Participation employeur (€)
< 1 800 €	19 €
1 800 € – 2 500 €	17 €
> 2 500 €	15 €





Commune de Barberaz  
Savoie

# 14. Mise en place d'un Plan De Mobilité employeur (PDMe)

La mise en place d'un PDMe répond à plusieurs objectifs essentiels pour la collectivité :

- Accompagner la transition écologique en limitant l'usage de la voiture individuelle, principal émetteur de gaz à effet de serre.
- Améliorer les conditions de travail des agents, en proposant des alternatives de mobilité plus économiques, plus sûres et mieux adaptées.
- Renforcer l'exemplarité et l'image responsable de la collectivité, en cohérence avec ses engagements en matière de transition écologique et de mobilité.
- Optimiser le fonctionnement des services, notamment par la rationalisation des déplacements professionnels, le développement du télétravail et une meilleure gestion du stationnement.
- S'inscrire dans la dynamique territoriale, en travaillant avec les partenaires locaux pour développer des solutions adaptées.

Mise en place au 1<sup>er</sup> janvier 2026





# 15. Décision modificative n° 3



## FONCTIONNEMENT

BP 2025 - DM3 DEPENSES DE FONCTIONNEMENT					
Chapitre	Intitulé	Inscription BP2025 (DM1 et DM2 comprises)	Inscription DM3	Total après DM3	Commentaires
023	Virement à la section d'investissement	1 311 443 €	-18 000 €	1 293 443 €	Diminution des crédits suite à l'inscription des subventions notifiées en 2025
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	270 000 €	60 000 €	330 000 €	Ajustement des amortissements pour 2025 et solde 2024
011	Charges courantes	1 226 748 €	100 000 €	1 326 748 €	-Internalisation du ménage, d'où une augmentation des achats de produits d'entretien (+5 000€) -Mise en place de nouveaux contrats d'entretien et de maintenance pour la sécurité incendie (+ 15 000€) -Frais d'entretien des terrains, chemins, espaces verts (+ 9 000€) -Frais d'entretien des bâtiments supérieurs au budgété (+ 20 000€) -Nouveaux contrats de maintenance matériels et logiciels (+ 34 000€) -Autres frais divers et intervenants extérieurs (+ 3 000€) -Moins d'entretien et de réparation sur voirie (- 10 000€) -Moins d'études et recherches (-10 000€)
012	Charges de personnel et frais assimilés	2 711 418 €	-100 000 €	2 611 418 €	Ajustement des dépenses
66	Charges financières	178 003 €	2 000 €	180 003 €	Prise en compte des intérêts de pré-financement sur 2025
67	Charges exceptionnelles	49 500 €	-25 000 €	24 500 €	Régularisation
<b>TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>			<b>19 000 €</b>		

BP 2025 - DM3 RECETTES DE FONCTIONNEMENT					
Chapitre	Intitulé	Inscription BP2025 (DM1 et DM2 comprises)	Inscription DM3	Total après DM3	Commentaires
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	480 957 €	19 000 €	499 957 €	Rbst de frais de personnel par le CCAS / EHPAD
<b>TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT</b>			<b>19 000 €</b>		



Commune de Barberaz  
Savoie

## INVESTISSEMENT



BP 2025 - DM3					
DEPENSES D'INVESTISSEMENT					
Chapitre	Intitulé	Inscription BP2025 (DM1 et DM2 comprises)	Inscription DM3	Total après DM3	commentaires
20	Immobilisations incorporelles	29 704 €	-16 000 €	13 704 €	Travaux non faits
204	Subventions d'équipements versées	9 500 €	-3 900 €	5 600 €	Moins de demandes chèques VAE
21	Immobilisations corporelles	3 967 316 €	178 000 €	4 145 316 €	Enedis, Achat Panneaux, Surcoûts panneaux, marquage crèche,...
<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT</b>			<b>158 100 €</b>		

BP 2025 DM3					
RECETTES D'INVESTISSEMENT					
Chapitre	Intitulé	Inscription BP2025 (DM1 et DM2 comprises)	Inscription DM3	Total après DM3	Commentaires
13	Subv. transf. Etat et établissements nationaux	1 743 025 €	215 334 €	1 958 359 €	Ajustement des subventions
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	270 000 €	60 000 €	330 000 €	Amortissements
021	Virement de la section de fonctionnement	1 311 443 €	-18 000 €	1 293 443 €	
<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>			<b>257 334 €</b>		



# 16. Actualisation des Autorisations de programme et Crédits de paiement



Codification interne	DEPENSES PPI (EN K€)	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Total 2021-2026
AP_2021_01	VEGETALISATION MARAICHAGE ET JARDINS PARTAGES	30	95	24	-00	32	261	442,00
AP_2021_02	GROUPES SCOLAIRES	157	681	20	3,90	11	44	916,90
AP_2021_03	MOBILITES DOUCES	-00	309	6	3,90	4,50	143	466,40
AP_2021_04	RENOVATION ENERGETIQUE/ACCESSIBILITE DES BATIMENTS PUBLICS (hors écoles)	95	470	160	1 281	364	67	2 437,00
AP_2021_05	TIERS LIEU CULTUREL	4	-00	-00	40	141	82	267,00
AP_2021_06	RESTRUCTURATION DU GROUPE ALBANNE		30	345	3 263	2 908	18	6 564,00



Commune de Barberaz  
Savoie

# 17. Débat d'orientation budgétaire 2026



## Présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire 2026



# Les étapes clés d'un budget communal

1. **Le Débat d'orientation budgétaire**
2. Vote du **compte financier unique** CFU (qui remplace compte de gestion et compte administratif)
3. Vote du **budget primitif** avant le 30 avril (année d'élections municipales)  
*Le budget communal est un acte de prévision et d'autorisation des recettes et dépenses pour une année, proposé par le maire et voté par le conseil municipal.*
  - Affectation du résultat
  - Vote des taux des taxes communales
  - Vote d'éventuelle nouvelle autorisation de programme (pluriannuelle)
  - Vote des crédits de paiements des autorisations de programmes
4. Vote d'éventuels budgets annexes (pas à Barberaz)
5. Vote d'éventuelles **Décisions Modificatives DM du budget** au cours de l'année



# Qu'est ce qu'un débat d'orientation budgétaire?

## Principes généraux:

- C'est l'une des étapes du cycle budgétaire
- **Obligatoire** pour les communes de plus de 3 500 habitants
- Doit être organisé **dans les deux mois** précédant l'examen et le vote du Budget Prévisionnel
- La délibération acte de la tenue du débat et **ne fait pas l'objet d'un vote**
- Ne constitue pas un document prescriptif : c'est un **document programmatique et politique**

## Le contenu:

- **Les orientations budgétaires 2026**
- Les engagements pluriannuels : **Programmation Pluriannuelle des Investissements PPI**
- La structure et la gestion de la **dette**
- **Les soldes intermédiaires de gestion** (ratios permettant une analyse approfondie)

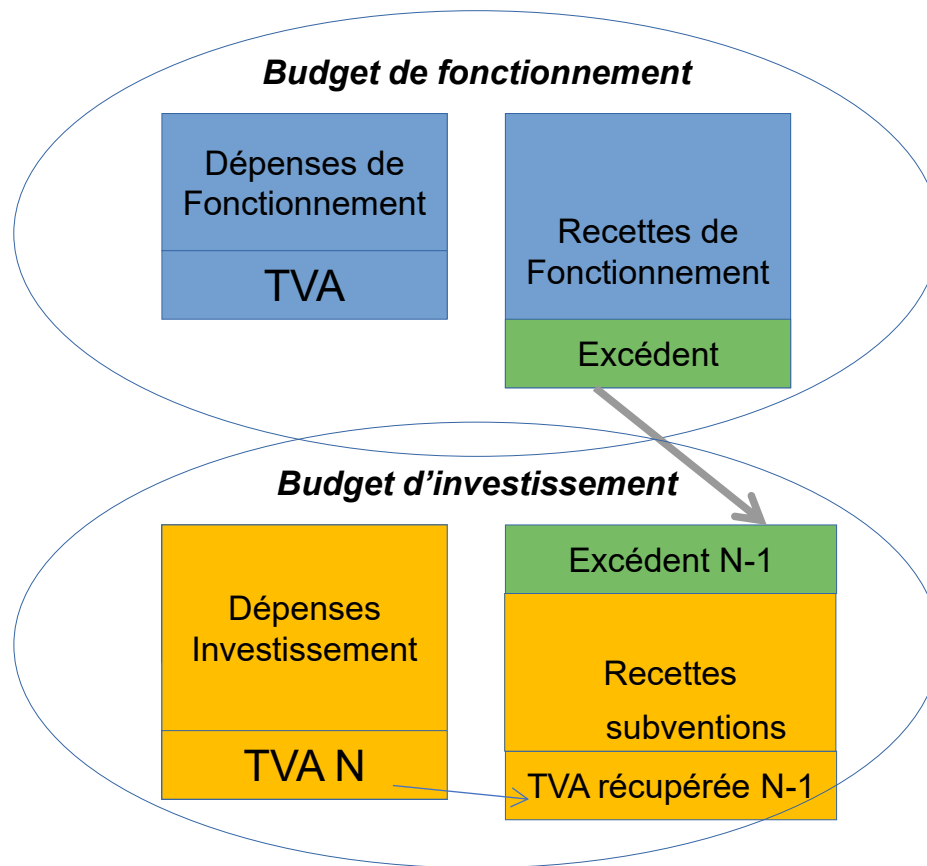
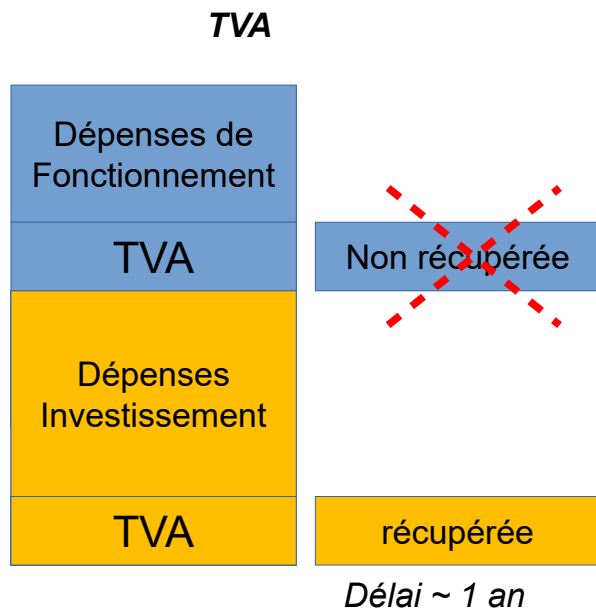


## Les spécificités des budgets des communes

- **Une comptabilité publique** avec des contraintes et des sécurités particulières
  - La séparation entre **ordonnateurs** de la dépenses (mairie) et **comptables** (DDFIP)
  - Convention partenariale signée en décembre 2024 avec la DDFIP (min finances)
- **La REGLE D'OR** pas de possibilité de déficit du **fonctionnement** : à la différence de l'Etat les communes doivent financer leur fonctionnement chaque année, et avoir des recettes supérieures aux dépenses donc elles sont forcément à l'équilibre.
- L'investissement est financé par l'excédent de fonctionnement, par l'emprunt et les subventions, (comme un particulier qui veut acheter un bien).



# Comptabilité publique: la règle d'or du budget des communes





# Un budget : ce sont des moyens au service d'une politique

Plusieurs ambitions dont la traduction en actions se concrétise dans une **programmation pluriannuelle d'investissements PPI** et **des budgets annuels** débattus et votés en Conseil municipal.

Deux principes : le pragmatisme efficace pour se donner le maximum de moyens pour assumer une transition énergétique ambitieuse

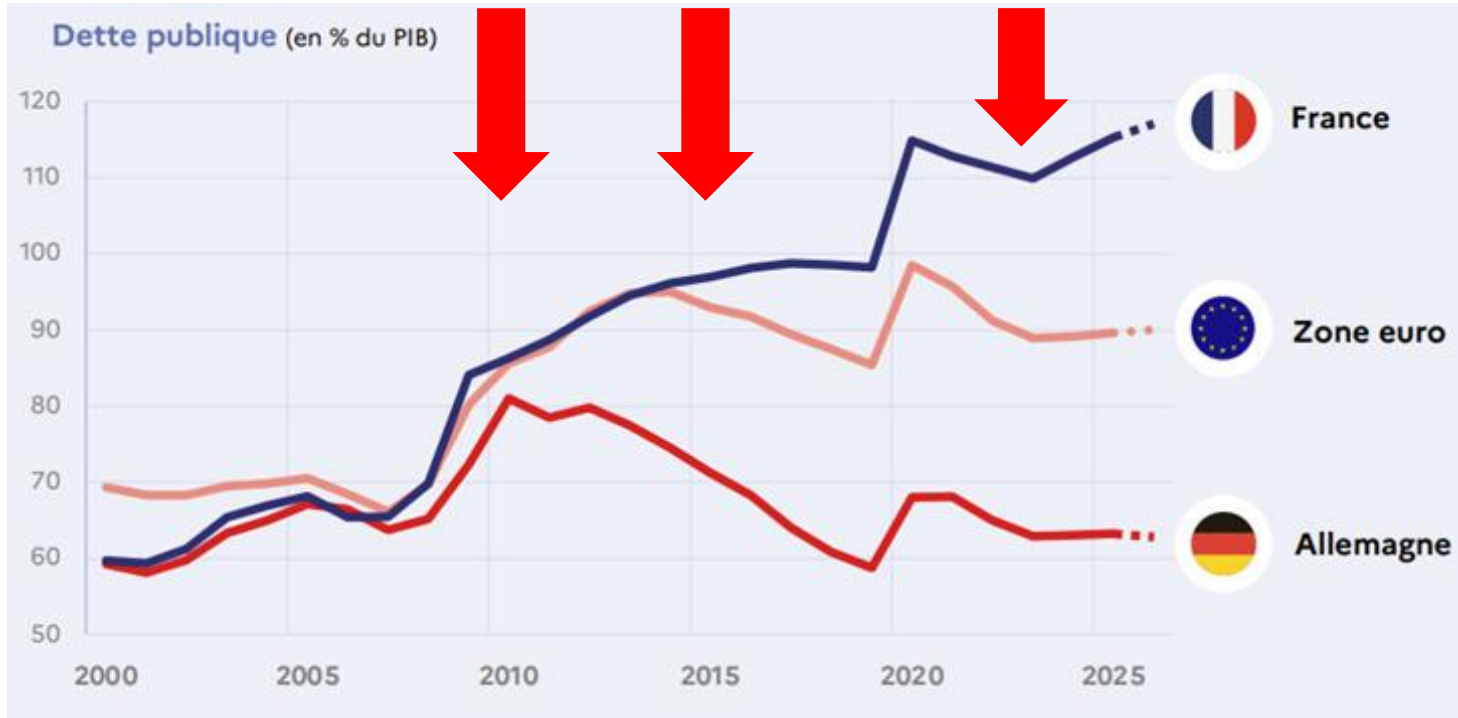
- Investir pour l'avenir dans la **transition énergétique des bâtiments** communaux et de l'éclairage public afin de rattraper le retard d'entretien et d'investissement en se donnant les moyens : emprunts et subventions.
- **Gérer efficacement le quotidien** : crèche, écoles, périscolaires, relai petite enfance, services administratifs à la population, ménage, entretien espaces verts et bâtiments
- **Veiller à une gestion saine et rigoureuse des comptes publics** en n'hésitant pas à mutualiser des moyens, ni à faire des comparaisons de service entre entreprises, mais aussi entre entr/internalisation et à chercher les subventions
- Redonner du pouvoir aux habitants en prévoyant un **budget** pour les décisions des **réunions de quartiers et du conseil municipal des jeunes**



Commune de Barberaz  
Savoie

# DOB 2026 – Quels efforts ?

Evolution de la dette publique en % du PIB depuis 2000 – France/Allemagne/Zone Euro



# LA DETTE PUBLIQUE 1995 – 2025 – EN MDS €



A la fin du 2<sup>ème</sup> trimestre 2025, la dette publique représentait 116 % du PIB, tandis que le déficit public devrait s'établir à -5,4 % du PIB fin 2025.

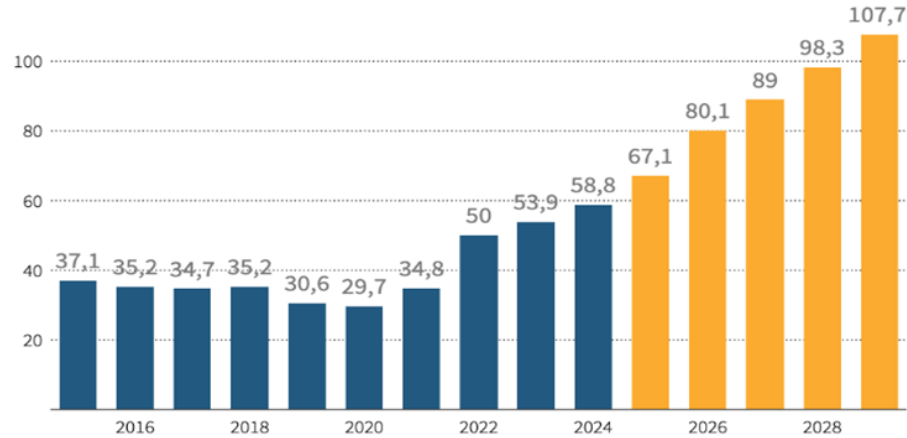


# DOB 2026 – Quel effort demandé aux collectivités ?

- **L'Etat** dans une trajectoire financière intenable en 2026 ou d'ici 2 à 3 ans ?

**Evolution du montant des intérêts de la dette d'ici 2029 :**

**+50 milliards/an à terme**



Source: Loi de Programmation des Finances Publiques (LPPF) – Haut Conseil des Finances Publiques (HCFP)



**Evolution du montant alloué aux budgets de la défense :**

**+ 7 milliards/an à terme**

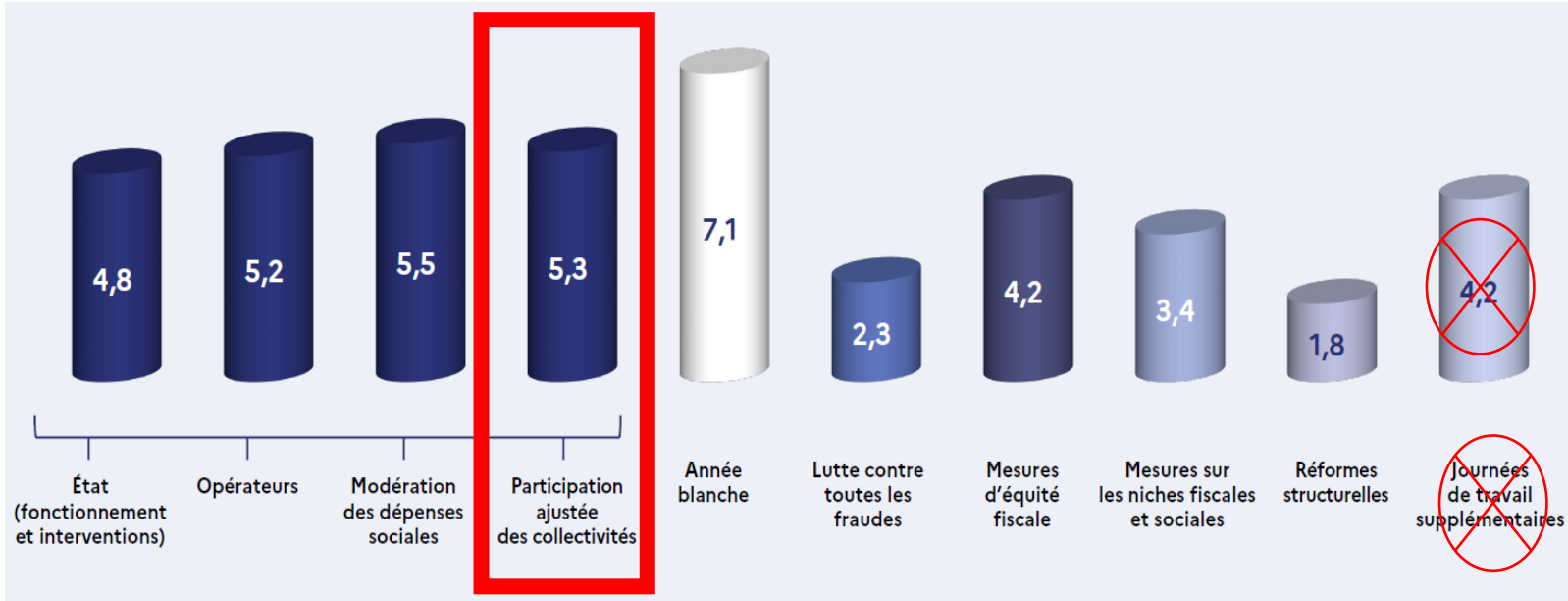




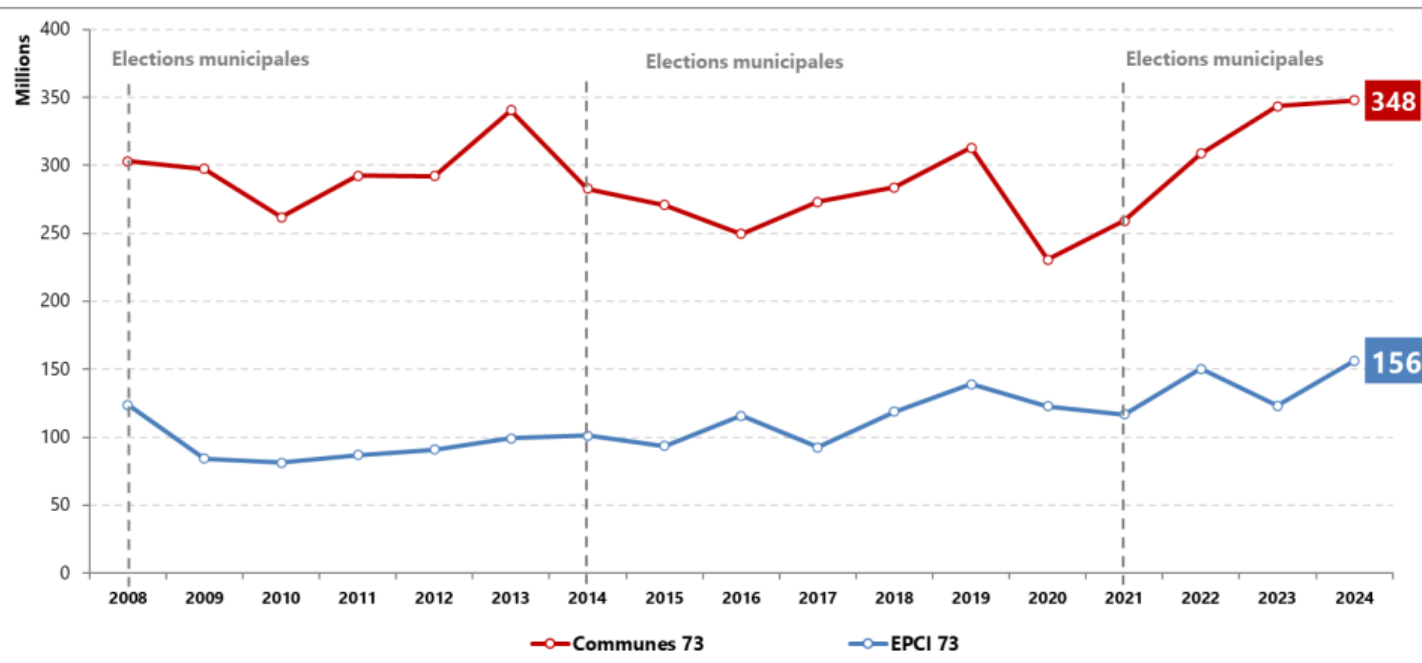
# DOB 2026 – Quel effort demandé aux collectivités ?

Face à l’envolée des intérêts à payer et face à la hausse du budget alloué à la Défense, il faudra faire des économies ou des efforts dans d’autres postes de dépenses.

L’objectif du DOB 2026 est de mesurer les impacts potentiels sur la base de l’effort de 44 milliards d’euros présenté en juillet 2025, **et amendé depuis**,



# L'ÉVOLUTION DES INVESTISSEMENTS EN SAVOIE EN M€



L'exercice 2020 se caractérise par un repli historique de l'investissement des communes avec la conjonction du **renouvellement électoral et des effets de la crise sanitaire.**

Reprise des investissements depuis 2021.

Données brutes - source  
comptes des communes

# QUELLES MESURES EN FAVEUR DES COLLECTIVITÉS ?

Bloc communal

FIT (Fonds d'Investissement des Territoires : DETR + DSIL + DPV)

En millions d'euros	Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL)	Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)	Fonds verts
Pour quels projets ?	6 catégories d'opérations dont rénovation thermique, mise aux normes des équipements publics, mobilité, numérique ...	Attribuée selon des critères de population. Plusieurs catégories d'opérations (développement économique, patrimoine bâti...)	Fonds permettant de soutenir les projets des collectivités favorisant la performance environnementale, l'adaptation des territoires au changement climatique et l'amélioration du cadre de vie
<b>Autorisations d'engagements 2026</b>	<b>1 451 M€</b>		<b>650 M€ (-43%)</b>
Reliquats crédits 2025	95 M€	1 471 M€ en 2025	



## Collectivités éligibles au FIT :

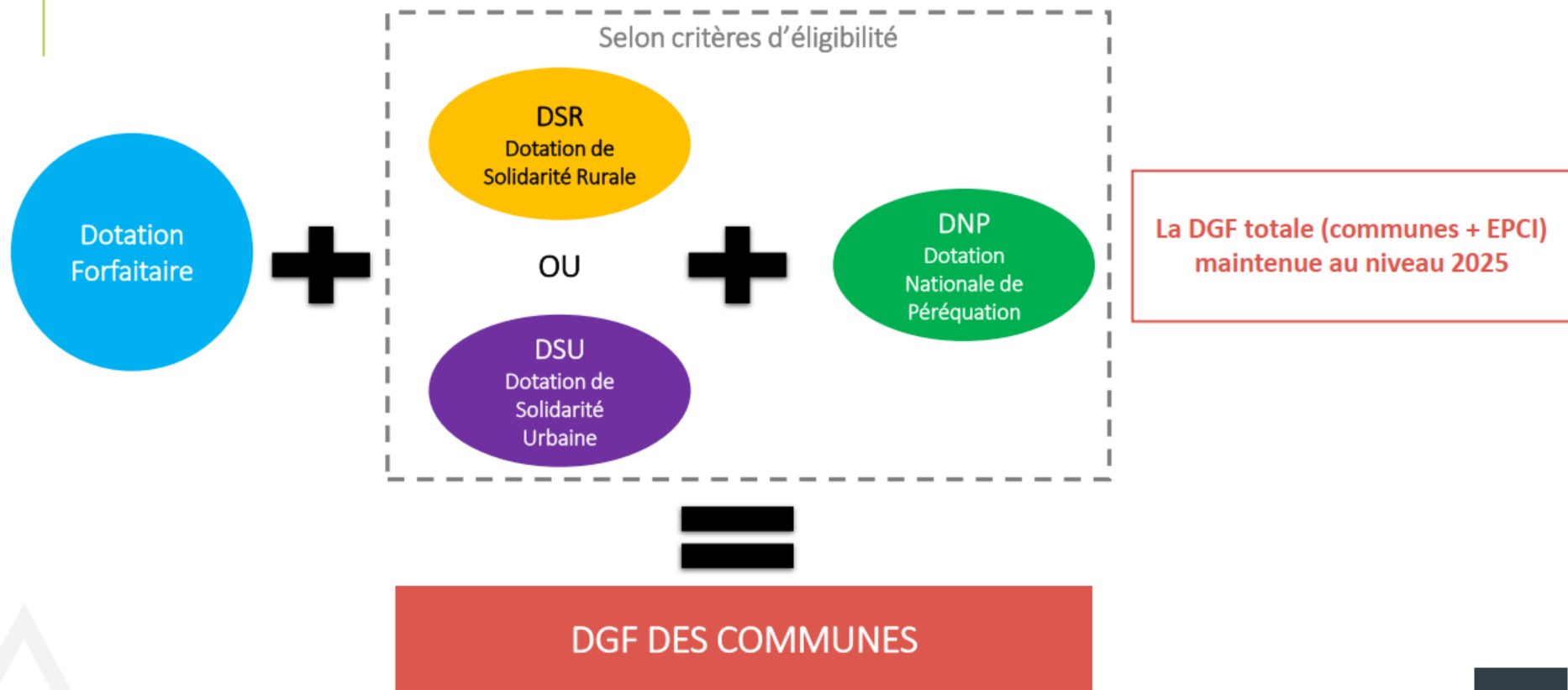
- Communes et EPCI ruraux
- Les communes dont la part de population vivant en quartier politique de la ville (QPV) dépasse le seuil de 10 %, ainsi que les EPCI dont elles sont membres s'ils exercent la compétence politique de la ville.

=> Les territoires non fléchés ne sont pas éligibles sauf convention spéciale signée avec l'Etat

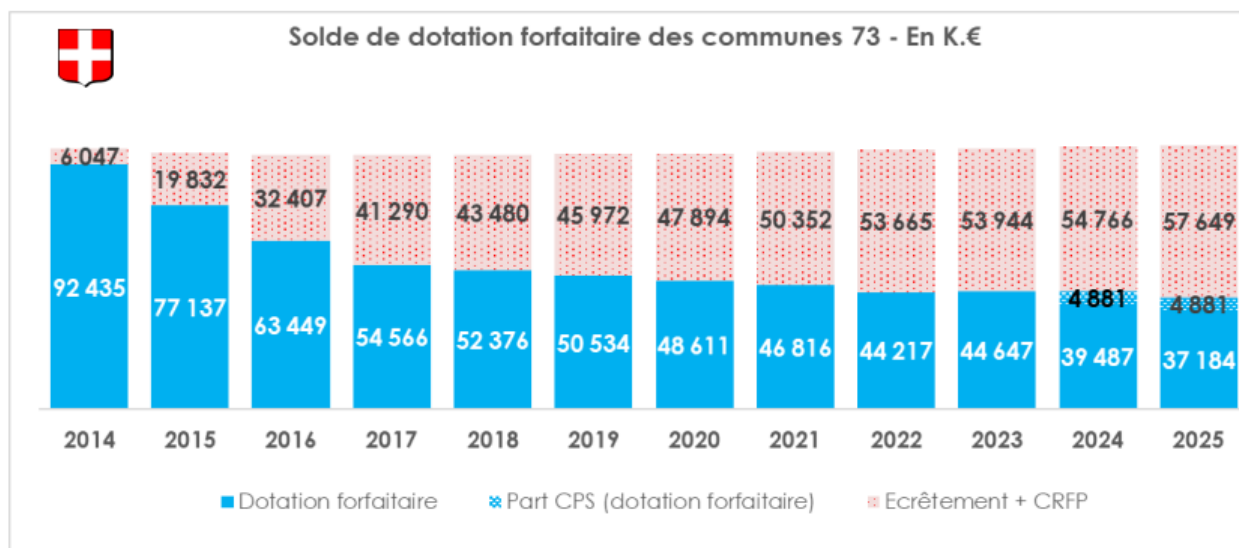
⇒ **2,630 Mds €** de crédits 2026 dédiés à l'investissement (hors FCTVA)



# CALCUL DE LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT DES COMMUNES



# L'EFFORT DES COMMUNES SAVOYARDES DEPUIS 2014



**Les communes savoyardes ont perdu plus de la moitié de leur dotation forfaitaire depuis la mise en œuvre de la CRFP (72 communes ne perçoivent plus cette dotation).**

**En 2023, pour la 1<sup>ère</sup> année depuis 2014, la DGF a été abondée et aucun écrêtement n'avait été appliqué.**

**En 2024 => abondement également mais avec le retour de l'écrêtement**

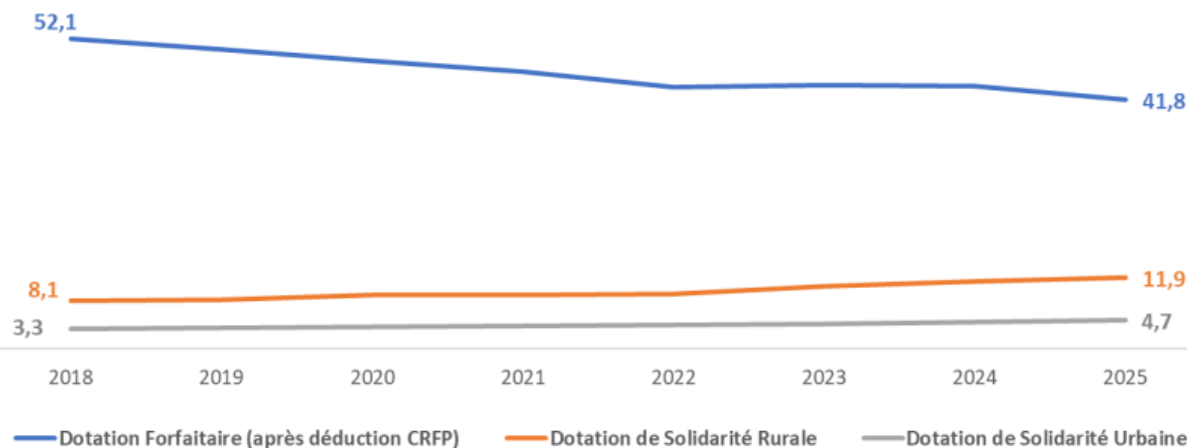
**En 2025 : pas d'abondement mais maintien de l'écrêtement : diminution de - 3 % du montant notifié en 2024 sauf spécificité du territoire (perte de population) => idem pour 2026**

# EVOLUTION DES COMPOSANTES DE LA DGF DEPUIS 2018 EN M€

*Communes savoyardes*



Total des composantes de DGF - Savoie en M€



**Depuis 2018, les communes savoyardes ont perdu plus de 10 M€ de dotation forfaitaire.**

Même si la DSR et la DSU progressent sur la période, les gains sont loin de compenser la perte subie sur la fraction forfaitaire.



# Les dépenses de fonctionnement

Chapitre	CA 2022	CA 2023	CA 2024	BP 2025 DM, DM2, DM3 (à voter 17/12/2025)	CFU 2025 prévisionnel	DOB 2026
011 - Charges à caractère général	824 601 €	1 242 202 €	1 363 080 €	1 326 748 €	1 275 748 €	1 250 000 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	2 041 060 €	2 566 677 €	2 616 050 €	2 611 418 €	2 590 157 €	2 806 847 €
014 - Atténuations de produits	48 289 €	58 606 €	73 173 €	30 000 €	28 500 €	30 000 €
65 - Autres charges de gestion courante	282 992 €	680 393 €	298 378 €	345 045 €	317 441 €	325 000 €
<b>Total charges de gestion courante</b>	<b>3 196 942 €</b>	<b>4 547 878 €</b>	<b>4 350 682 €</b>	<b>4 313 211 €</b>	<b>4 211 846 €</b>	<b>4 411 847 €</b>
66 - Charges financières	18 955 €	58 383 €	49 370 €	180 003 €	180 000 €	135 000 €
67 - Charges spécifiques	259 €	0 €	1 321 €	24 500 €	16 000 €	15 000 €
68 - Dotations aux provisions et dépréciations	0 €	0 €	0 €	2 500 €	2 500 €	2 500 €
<b>Total des dépenses de fonctionnement (hors opérations d'ordre)</b>	<b>3 216 156 €</b>	<b>4 606 261 €</b>	<b>4 401 373 €</b>	<b>4 520 214 €</b>	<b>4 410 346 €</b>	<b>4 564 347 €</b>

Charges à caractère général maîtrisées malgré augmentation des assurances.

Augmentation de la masse salariale / réalisé 2025 du fait :

- ✓ Des postes vacants en 2025 pour un montant réalisé de - 100 000 € / Prévu ;
- ✓ Des postes pour recensement 2026, pour un coût estimé à 27 000 € ;
- ✓ Des évolutions salariales : avancements statutaires, revalorisation du SMIC, pour environ 17 000 € ;
- ✓ De la participation employeur à la mutuelle, obligatoire au 1er janvier 2026, pour 14 000 € ;
- ✓ Du taux CNRACL augmenté de 3 points à 37,65% (puis 40,65% en 2027 et 43,65 % en 2028) générant un surcoût évalué à 26 000 €

Frais financiers : pas d'évolution des taux d'intérêt (taux livret A stable à 1,7%)



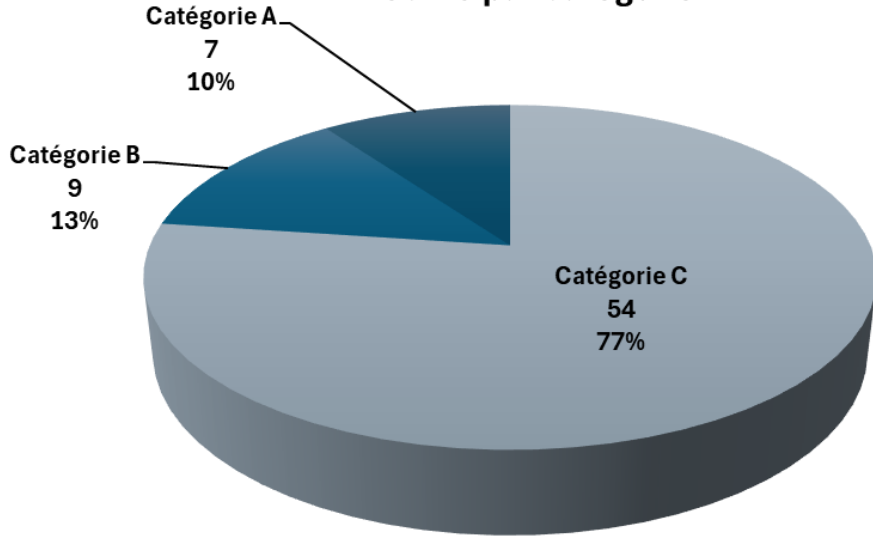
# Les personnels

**Au 31/12/2025**

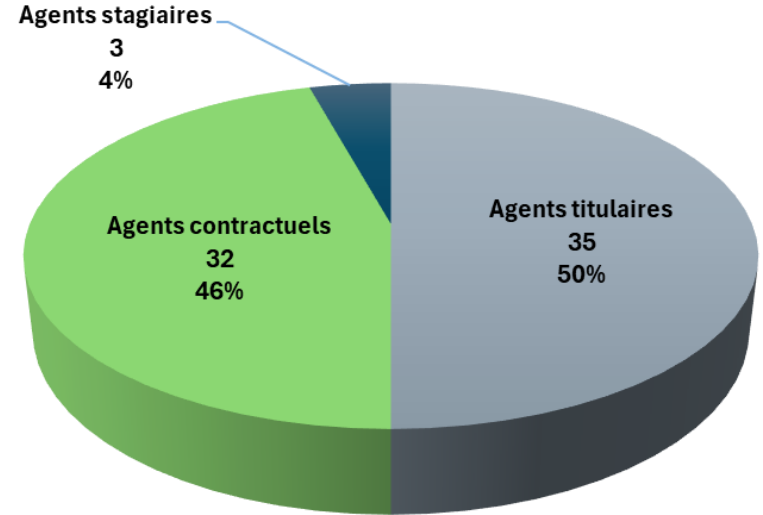
**70 agents rémunérés représentant 54,92 ETP pour 2 600 000 €.**

**Compris un montant d'environ 99 000 € de personnels mis à disposition de l'EPHAD**

**Effectifs par catégorie**

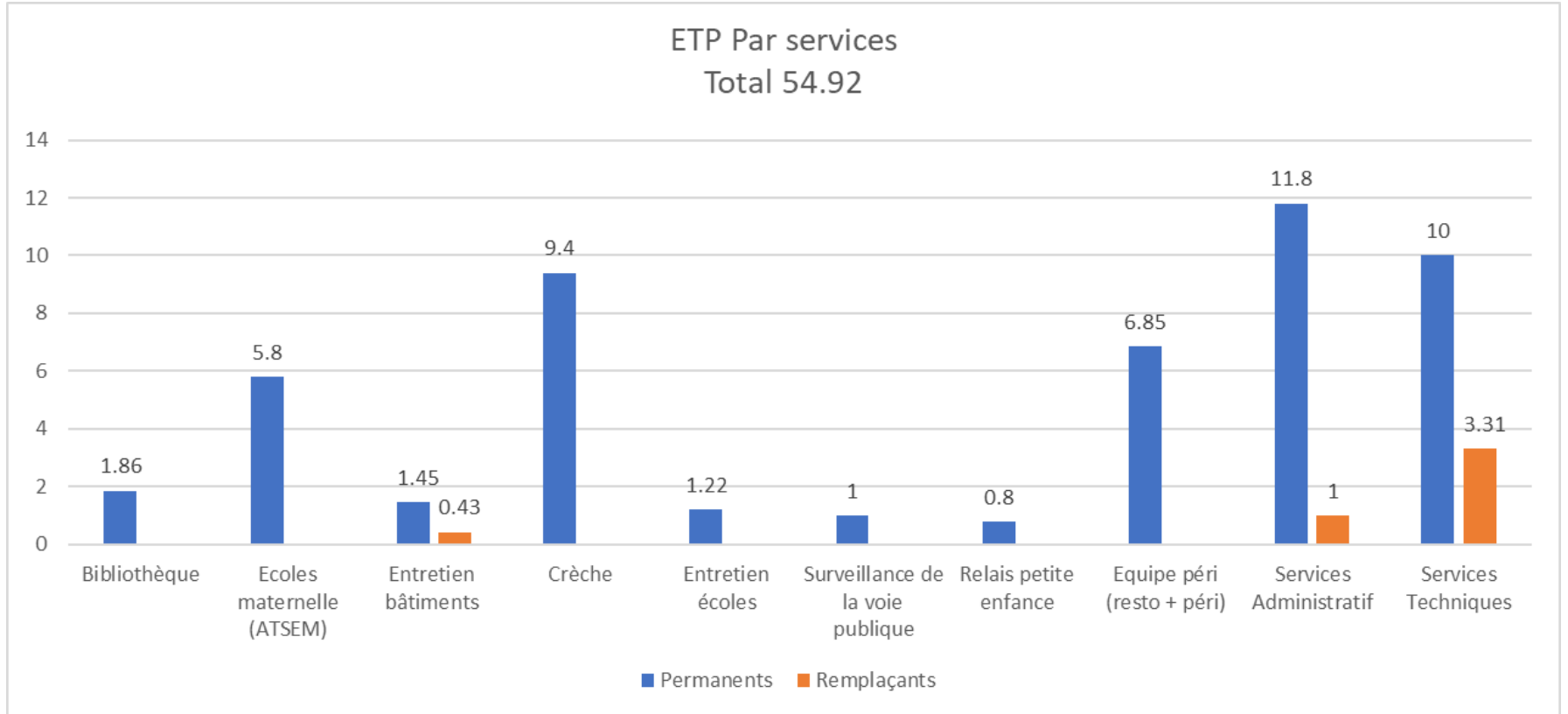


**Effectifs par statut**





# Les personnels par service



Remplaçants = accroissement temporaire d'activités



# Les recettes de fonctionnement

Chapitre	CA 2022	CA 2023	CA 2024	BP 2025 DM, DM2, DM3 (à voter 17/12/2025)	CFU 2025 prévisionnel	DOB 2026
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	375 053 €	493 199 €	529 739 €	499 957 €	495 000 €	475 000 €
73 - Impôts et taxes	210 866 €	168 102 €	168 102 €	168 102 €	168 102 €	168 102 €
731 - Fiscalité locale	2 838 985 €	3 395 903 €	3 529 754 €	3 623 749 €	3 585 749 €	3 680 000 €
74 - Dotations et participations	470 993 €	662 853 €	678 305 €	759 779 €	795 000 €	740 000 €
75 - Autres produits de gestion courante	87 860 €	378 633 €	360 985 €	225 669 €	203 000 €	225 000 €
76 - Produits financiers	11 €	20 €	20 €	0 €	18 €	18 €
77 - Produits spécifiques	38 794 €	4 863 €	194 797 €	24 834 €	24 038 €	0 €
013 - Atténuations de charges	76 422 €	36 834 €	50 537 €	207 000 €	145 000 €	130 000 €
<b>Total des dépenses de fonctionnement (hors opérations d'ordre)</b>	<b>4 098 983 €</b>	<b>5 140 407 €</b>	<b>5 512 238 €</b>	<b>5 509 090 €</b>	<b>5 415 907 €</b>	<b>5 418 120 €</b>

- ✓ Augmentation de la Prestation de service unique 2026 de 2%
- ✓ Augmentation prudente de seulement 0,8% de la base des taxes foncières
- ✓ Pour Barberaz pas de perte de la compensation de la Taxe Professionnelle
- ✓ Baisse de 3% prévue de la DGF
- ✓ Taux FCTVA maintenu à 16,404% FCTVA mais perte du FCTVA sur le fonctionnement



Commune de Barberaz  
Savoie

# Très faible augmentation de la fiscalité directe locale

## Hypothèse augmentation bases fiscales de 0,8%

2025	TH	TFPB	TFPNB
Taux	11,48%	36,11%	73,74%
Base	345 700 €	7 722 000 €	9 900 €
Produit	60 247 € (majoration résid. Secondaire et EPCI)	<b>3 235 729 €</b>	7 300 €
<b>Produit total FDL</b>	<b>3 303 277 €</b>		

2026	TH	TFPB	TFPNB
Taux	11,48%	36,11%	73,74%
Base	348 466 €	7 783 776 €	9 979 €
Produit	60 004 € (majoration résid. Secondaire et EPCI)	<b>3 260 722 €</b>	7 359 €
<b>Produit total FDL</b>	<b>3 328 084 €</b>		

➔ la fiscalité directe locale provient à **98%** de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties

**TAUX INCHANGES pour 2026**



# La fiscalité : zoom sur la Taxe foncière TFPB

	2022	2023	2024	2025	Estimation 2026
<b>bases TFPB</b>	6 735 073 €	7 244 346 €	7 524 000 €	7 722 000 €	7 783 776 €
taux TFB voté	33,11%	36,11%	36,11%	36,11%	36,11%
évolution du taux	0,00%	9,06%	0,00%	0,00%	0,00%
<b>Produit TFPB *</b>	<b>2 580 065 €</b>	<b>2 992 107 €</b>	<b>3 148 468 €</b>	<b>3 235 729 €</b>	<b>3 260 722 €</b>
<b>Produit TFPB</b>	<b>2 230 307 €</b>	<b>2 615 960 €</b>	<b>2 716 916 €</b>	<b>2 788 414 €</b>	<b>2 810 722 €</b>
surplus lié à la hausse des bases	60 564 €	168 295 €	100 983 €	71 498 €	24 992 €
surplus lié à la hausse du taux	-	217 357 €	-	-	-
<b>surplus de recette FDL (hors ECC)</b>	<b>60 564 €</b>	<b>385 653 €</b>	<b>100 956 €</b>	<b>71 498 €</b>	<b>22 307 €</b>

\* Effet de Coefficient Correcteur (ECC)



# Les dépenses d'investissement

Opérations	2021	2022	2023	2024	2025	2026 (1)	2026 (2)
BATIMENTS ET PATRIMOINE	90 752 €	105 079 €	167 850 €	426 581 €	46 349 €	192 000 €	256 000 €
EQUIPEMENTS	276 683 €	365 912 €	473 150 €	87 236 €	208 988 €	220 000 €	293 333 €
GROUPES SCOLAIRES	197 061 €	740 525 €	18 500 €	3 929 €	10 966 €	36 400 €	48 533 €
MOBILITES DOUCES	6 200 €	18 726 €	32 000 €	3 770 €	4 480 €	118 300 €	157 733 €
OPERATION ALBANNE	44 687 €	86 960 €	1 371 000 €	3 263 432 €	2 907 755 €	14 900 €	19 867 €
RENOVATION ENERGETIQUE	21 256 €	70 741 €	1 174 600 €	1 280 839 €	364 628 €	55 500 €	74 000 €
TIERS LIEU	3 726 €		8 000 €	40 731 €	141 294 €	68 000 €	90 667 €
URBANISME FONCIER	53 978 €	84 097 €	55 000 €	21 486 €	45 297 €	41 400 €	55 200 €
VEGETALISATION MARAICHAGE ET JARDINS PARTAGES	36 242 €	93 363 €	51 200 €		32 280 €	215 900 €	287 867 €
VOIRIE, AMENAGEMENTS URBAINS	52 722 €	155 940 €	94 700 €	263 872 €	396 130 €	234 100 €	312 133 €
EAU AIR CLIMAT			54 000 €	24 657 €	3 101 €	3 500 €	4 667 €
<b>TOTAUX</b>	<b>783 307 €</b>	<b>1 721 343 €</b>	<b>3 500 000 €</b>	<b>5 416 533 €</b>	<b>4 161 268 €</b>	<b>1 200 000 €</b>	<b>1 600 000 €</b>

La PPI 2026 pourrait se situer entre 1,2 M€ et 1,6 M€.

Cela permettrait de maintenir le fonds de roulement prévisionnel fin 2026 autour de celui de 2025 entre 1,8 (Option 2) et 2,2 Millions d'euros (Option 1) suivant choix de niveau d'investissement.



# Les dépenses d'investissement sur le mandat

Opérations	(1)	(2)
BATIMENTS ET PATRIMOINE	1 028 611 €	1 092 611 €
EQUIPEMENTS	1 631 969 €	1 705 302 €
GROUPES SCOLAIRES	1 007 381 €	1 019 514 €
MOBILITES DOUCES	183 476 €	222 909 €
OPERATION ALBANNE	7 688 734 €	7 693 701 €
RENOVATION ENERGETIQUE	2 967 564 €	2 986 064 €
TIERS LIEU	261 751 €	284 418 €
URBANISME FONCIER	301 258 €	315 058 €
VEGETALISATION MARAICHAGE ET JARDINS PARTAGES	428 985 €	500 952 €
VOIRIE, AMENAGEMENTS URBAINS	1 197 464 €	1 275 497 €
EAU AIR CLIMAT	85 258 €	86 425 €
<b>TOTAUX</b>	<b>16 782 451 €</b>	<b>17 182 451 €</b>



# Les recettes d'investissement

Chapitre	CA 2022	CA 2023	CA 2024	BP 2025 DM, DM2, DM3 (à voter 17/12/2025)	CFU 2025 prévisionnel	DOB 2026
10- Dotations, fonds divers et réserves	139 885 €	627 960 €	186 450 €	810 944 €	793 922 €	580 000 €
13- Subventions d'investissement	163 515 €	110 298 €	654 157 €	1 958 359 €	1 955 602 €	240 000 €
1068- Excédent de fonctionnement capitalisé		1 100 000 €		1 500 000 €	1 500 000 €	500 000 €
16- Emprunts et dettes assimilées	2 000 600 €	800 €	3 853 459 €	221 674 €	221 674 €	0 €
<b>Total des recettes d'investissement (hors opérations d'ordre)</b>	<b>2 304 001 €</b>	<b>1 839 057 €</b>	<b>4 694 066 €</b>	<b>4 490 976 €</b>	<b>4 471 198 €</b>	<b>1 320 000 €</b>

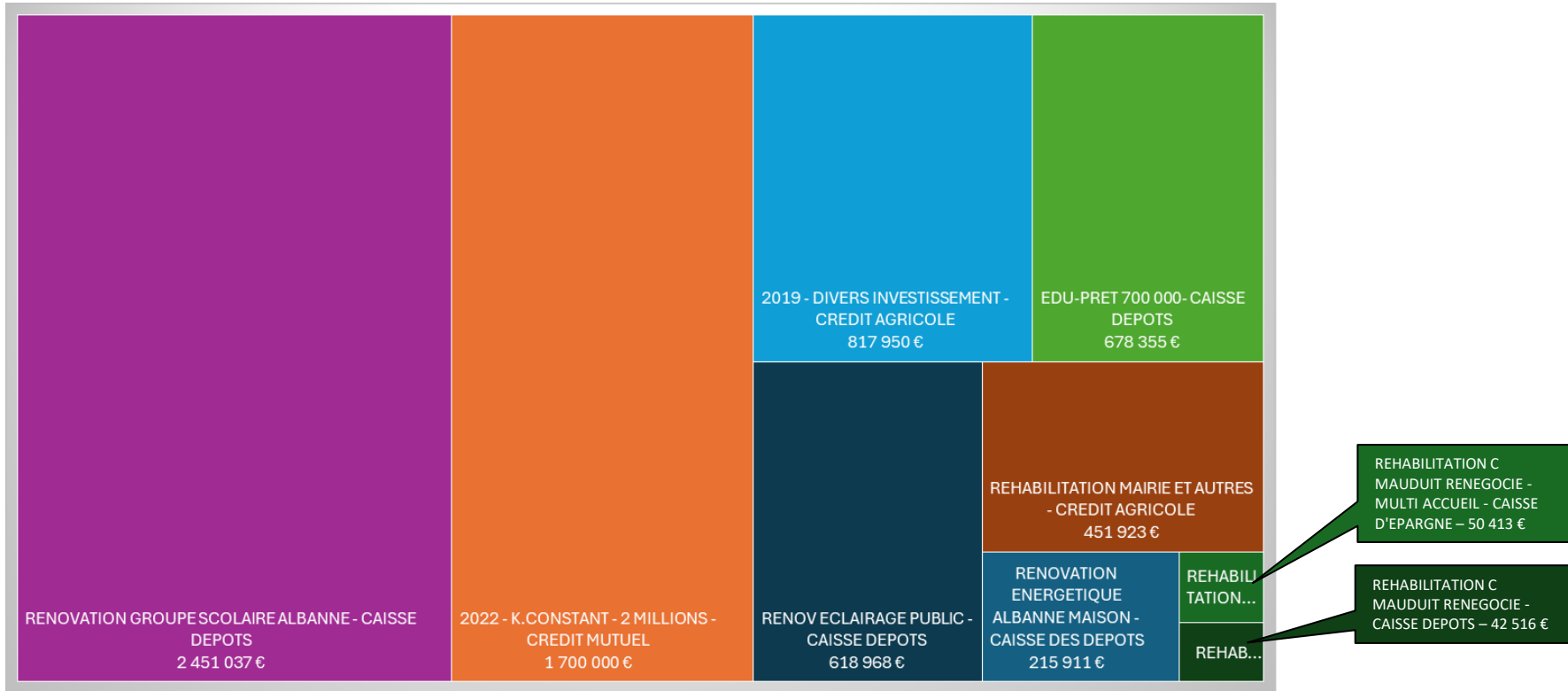
- ✓ **FCTVA en baisse sur 2026 : 580 000 € pour 789 000 € en 2025**
- ✓ **Subventions nouvelles à hauteur de 240 000 €**
- ✓ **Hypothèse de capitalisation d'une partie de l'excédent de fonctionnement pour 500 000 €**
- ✓ **Pas de recours à l'emprunt en 2026**



Commune de Barberaz  
Savoie

# Encours de la dette au 01.01.2026

## 7 027 073 €

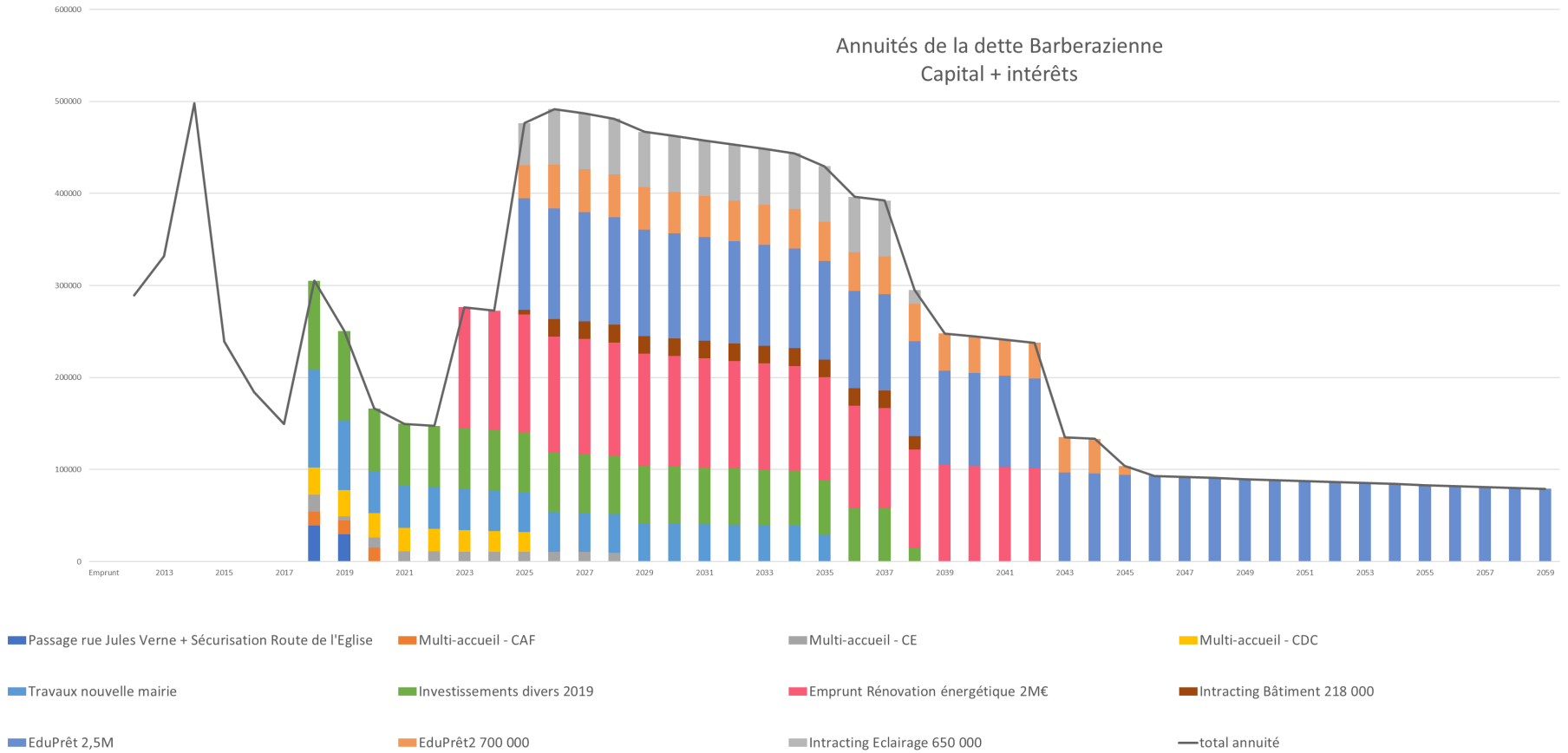


1254 € / hab.



Commune de Barberaz  
Savoie

### Annuités de la dette Barberazienne Capital + intérêts





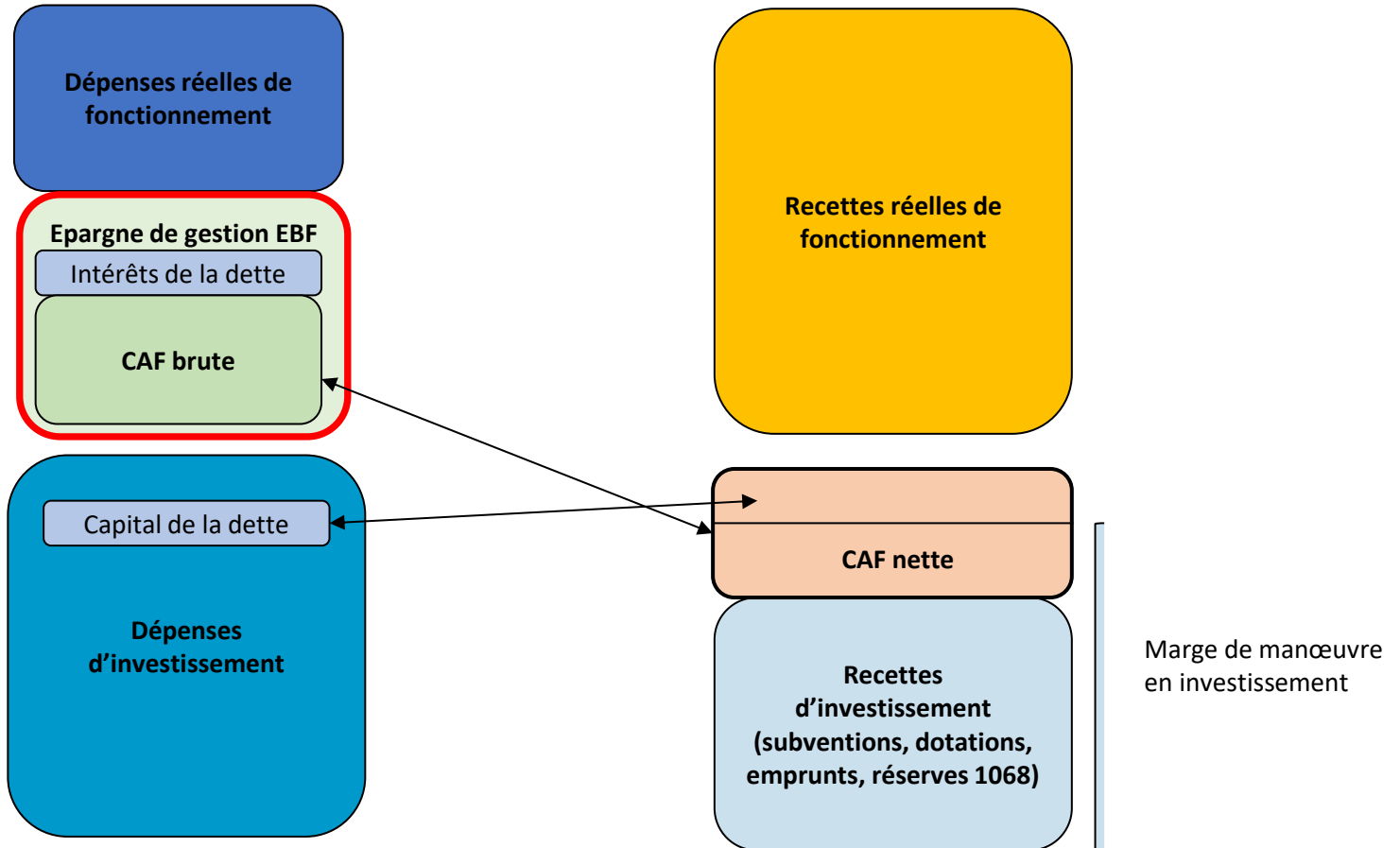
# PRINCIPAUX RATIOS FINANCIERS PRÉVISIONNELS 2026

Ratio	Mode de calcul	Objectif
<b>Résultat de fonctionnement</b> <b>553 773 €</b>	Recettes de gestion – Dépenses de fonctionnement (amortissements et charges financières comprises).	Permet de calculer la CAF et de visualiser l'excédent de fonctionnement dégagé après exécution du budget.
<b>Capacité d'Auto-Financement brute (CAF brute)</b> <b>853 773 €</b>	EBF – (76/77 - 66/67 = charges financières) => excédent réel des produits de fonctionnement sur les charges de fonctionnement.	Permet d'évaluer le montant de l'épargne que la commune dégage de son activité courante.
<b>Capacité d'Auto-Financement nette (CAF nette)</b> <b>485 773 €</b>	CAF brute – compte 16 (remboursement de l'emprunt en capital) => épargne nette par rapport aux recettes réelles de fonctionnement.	Permet d'évaluer le niveau de couverture des dépenses d'investissement hors dette et de déterminer les marges de manœuvre.
<b>Capacité de désendettement</b> <b>7,80 ans</b>	Dette au 31 décembre / CAF brute.	Permet de mesurer en combien d'années une collectivité peut rembourser sa dette si elle utilise pour cela son épargne brute.

- Fonds de roulement prévisionnel fin 2026 : entre 1,8 et 2,2 Millions suivant le choix du niveau d'investissement.
- Qui couvre entre 4,7 et 5,8 mois de fonctionnement (le minimum conseillé s'élevant à 1 mois)
- Et qui représente entre 321€/hab. et 392€/hab. (moyenne de la strate 411€/hab).



# SYNTHÈSE





## Quelques dates clés:

- **Commission finances** du **12/01/26 (18h)** : Préparation du **budget** primitif
  
- **Conseil municipal** du **04/02/26 (20h)** :
  - ❑ *Vote du CFU 2025*
  - ❑ *Affectation du résultat 2025*
  - ❑ *Vote du budget primitif 2026*
  - ❑ *Vote des crédits de paiement des Autorisations de programme*
  - ❑ *Vote des taux de fiscalité*



Commune de Barberaz  
Savoie

# 18. Autorisation d'ouverture anticipées de crédits BP 2026

Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif, dans la limite du quart des crédits (25 %) ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les dépenses afférentes au remboursement de la dette.

Le calcul du quart des crédits prend en compte les dépenses réelles de l'année N-1 comprenant le budget primitif, le budget supplémentaire, les décisions modificatives hors les dépenses incluses dans une autorisation de programme (AP) de l'année N-1,



Commune de Barberaz  
Savoie

# 19. Délégation de signature à M. le maire pour les études et travaux liés à la réfection des terrains de tennis

Le club dispose de 5 courts : 3 en bétons poreux et 2 en terre battue.

L'obsolescence des courts en terre battue a été constaté par les membres du club et les techniciens de la FFT lors de leurs passages en 2022 et 2025.

Il est proposé d'engager les études de réfection des courts en collaboration avec le tennis club de Barberaz, de consulter les entreprises dans le cadre d'un appel d'offres et d'initier les travaux le cas échéant.

Le montant est estimé à 160 000 €HT.





Commune de Barberaz  
Savoie

## 20. Autorisation de lancer une étude d'opportunité financière et technique pour la création d'un réseau de chauffage urbain sur le centre-bourg

Le passage au chauffage urbain facilite l'atteinte des seuils de 35% et 50% de baisse de consommation d'énergies fossiles, permettant de bénéficier d'aides importantes de l'État. Il contribue également à l'amélioration de l'indice de performance énergétique des logements, améliorant la valorisation de chaque propriété.

Cette étude, subventionnée à 70 % par l'ADEME, sera réalisée via une convention avec le SDES, qui pilotera un appel d'offres auprès de trois cabinets pré-sélectionnés (Eepos, Inddigo, Elcimai).



Syndicat Départemental d'Énergie de la Savoie



Commune de Barberaz  
Savoie

## 21. Soutien financier et partenariat entre la commune et un jeune athlète de Barberaz

Afin de soutenir la progression sportive d'Emile VINCENT, la collectivité propose de lui attribuer pour l'année 2026, via le SOC Natation, une aide financière d'un montant de 2 000 €. Cette subvention permettra à l'athlète de participer à des stages organisés dans le cadre de l'équipe de France, essentiels à l'amélioration de ses performances.

En contrepartie de ce soutien, il sera demandé à Emile Vincent d'intervenir dans les établissements scolaires de la commune afin de sensibiliser les élèves sur les bienfaits du sport, et de participer au cours de l'année à trois événements communaux, tels que les Olympiades.





Commune de Barberaz  
Savoie

# Informations diverses



Commune de Barberaz  
Savoie

# RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2024





Commune de Barberaz  
Savoie





Commune de Barberaz  
Savoie



**Actualités sur l'école de  
l'Albanne**



Commune de Barberaz  
Savoie

# Questions diverses





Commune de Barberaz  
Savoie

# Questions du public

